

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/678 du 1er/9/1983
/MTPS/DGTFP/DFP
2103/16

Portant reclassement et nomination
de Monsieur NGO-NGA KIN
Dinard, Attaché des Affaires
Etrangères de 1^{er} échelon 3

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de
(/ISMS : l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 61/143/FP du 27.7.61 portant le statut
commun des cadres du Personnel diplomatique et consulaire ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
D.B. (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de
la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la Républi-
que Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglémentant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglémen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements notamment en son article 1 § 2 ;
D.C.F. (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la Républi-
que Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/
644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 6342/MJT/DGTFP/DFP du 13.12.79 autorisant
certains fonctionnaires des Affaires Etrangères à suivre un sta-
ge de formation à l'Institut des relations Internationales à
Yaoundé (Cameroun) ;
(/u l'arrêté n° 8978/ETR-SG/DALF/DFP du 9.11.81 portant
promotion au titre de l'année 1980 du fonctionnaire des cadres
de la catégorie A, hiérarchie II du Personnel Diplomatique et
Consulaire ;

DECRETE :

Maint

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 61/143 du 23.7.61 susvisé, Monsieur NGO-NGAKA Ferdinand, Attaché des Affaires Etrangères de 2° échelon, indice 680 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II du Personnel Diplomatique et Consulaire en service au Ministère de la Coopération à Brazzaville, titulaire du Certificat de stage diplomatique délivré par l'Institut des relations internationales de YAOUNDE au Cameroun, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Secrétaire des Affaires Etrangères de 1° échelon, indice 790 Acc = Néant./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue du solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 1er Septembre 1983

Par le Premier Ministre,

Chef du Gouvernement ;

Le Ministre des Affaires Etrangères ;

Pierre NZE

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MLTSIONA

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DGB..... 3
- DCF..... 3
- MINI. COOPE..... 2
- INTLRESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- SGCM/BC..... 2